

- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLIBÉRATION N° 2023-023

SÉANCE DU 5 JUIN 2023

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Date de convocation : 26/05/2023

Date d'affichage : 09/06/2023

Votants :	13	Pour :	13	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-trois, **le cinq juin 2023**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie Candide Buffet à Orgelet, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président**.

Délégués présents : BEVING Christophe, BLEUZE Michel, BORGES Marielle, BRANCHY Isabelle, CLOSCAVET Marie-Claire, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, GRAS Françoise, MOREL Alain, MOREL Denis, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, SARRAN Jean-Louis.

Excusés : BRIDE Marcel, BROCHOIRE Myrtille, ETCHEGARAY Josiane, LUSSIANA Eddy, PANISSET, Maryline, PANSERI Marianne, PARIS Robert, PROST Philippe, ROTA Josiane.

Excusés ayant donné pouvoir : Josiane ETCHEGARAY à Denis MOREL.

Secrétaire de séance : MOREL Alain.

Objet : EHPAD Résidence du Moulin- vente de mobilier

Rapporteur : Denis MOREL

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'EHPAD Résidence du Moulin géré par le CIAS Terre d'Emeraude Communauté accueille des Personnes Agées Dépendantes.

Une partie des meubles datant pour la plupart de 1999 a été changée ou sera changée au cours de l'année 2023.

Les chaises, fauteuils et meubles des chambres qui sont actuellement en place devront être retirés des locaux.

Dans ces conditions et compte tenu de l'état de certaines pièces de ce mobilier, il est proposé de mettre en vente ce mobilier au tarif suivant :

- Pour les chaises : de 15€ à 50€
- Pour les fauteuils : de 20€ à 60€
- Pour les bureaux : de 15€ à 50€
- Pour les tables de nuit : de 10€ à 20€

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré

DECIDE

D'AUTORISER l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires pour la vente de ce mobilier.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président
Denis MOREL

